



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 73 - AVRIL 2013

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté N °2013119-0003 - Arrêté de délégation de signature de M. Philippe SUDREAU, Directeur des HU Saint- Louis/ Lariboisière- F. Widal aux Directeurs Adjoints	1
Arrêté N °2013119-0004 - Arrêté de délégation de signature du directeur des Hôpitaux Universitaires Saint- Louis Lariboisière- Fernand Widal en matière de marchés publics	7



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2013119-0003

**signé par Directeur du groupe hospitalier Saint- Louis Lariboisière- Fernand Widal
le 29 Avril 2013**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature de M.
Philippe SUDREAU, Directeur des HU Saint-
Louis/ Lariboisière- F. Widal aux Directeurs
Adjoints

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2013-29.04.13 GH SLS-LRB-FW

Monsieur Philippe SUDREAU, directeur des Hôpitaux universitaires SAINT-LOUIS - LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n°2010-286 DG du 6 décembre 2010 portant nomination des directeurs adjoints du Groupe Hospitalier SAINT-LOUIS – LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL,

Vu les arrêtés n° 2007-0192 DG, n° 2010-0114, n° 2010-0115, n° 2011/0289 DG et n°ANADDG 2013/040008 portant nomination des cadres de Direction des hôpitaux SAINT-LOUIS, LARIBOISIERE et FERNAND-WIDAL,

Vu l'arrêté directeurial n° 2012214-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers et dénommant le Groupe Hospitalier SAINT-LOUIS – LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL : Hôpitaux Universitaires SAINT-LOUIS – LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL,

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion (CNG) du 8 août relatif au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Philippe SUDREAU en qualité de Directeur des hôpitaux universitaires SAINT-LOUIS – LARIBOISIERE - FERNAND-WIDAL,

Vu l'arrêté directeurial n°2013049-0013 DG du 18 février 2013 fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Monsieur NICOLAS Christian**, directeur de groupe adjoint et, par ailleurs, directeur des sites Lariboisière et Fernand Widal et en charge de la direction de la stratégie, des affaires médicales et de la recherche du groupe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des Hôpitaux universitaires SAINT-LOUIS-LARIBOISIERE-FERNAND-WIDAL, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°2013049-0013 DG susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

Monsieur RAISON Emmanuel,
Directeur-adjoint chargé des ressources humaines,

à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs en qualité de directeur du site Saint-Louis et en vertu des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes A, B, F, G, H et J de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG modifié susvisé ;

Madame LAIGRE Julie,
Directrice-adjointe, adjointe au Directeur des ressources humaines, chargée des ressources humaines,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes A, B, F, G et H de l'arrêté directorial n°2013049-0013 DG;

Madame MICAELLI-FLENDER Laetitia,
Directrice adjointe chargée des finances,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes C, F, G et H de l'arrêté directorial n°2013049-0013 DG susvisé ;

Madame NEURRISSE Sonia,
Directrice adjointe chargée des achats et de la logistique et des investissements et de la maintenance, Chef de projet pour le Nouveau Lariboisière,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes C, D, G et H de l'arrêté directorial n°2013049-0013 DG susvisé ;

Madame BASCOUL Marie-Lore,
Direction adjointe, adjoint du Directeur chargée des achats et de la logistique et des investissements et de la maintenance,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes C, D, G et H de l'arrêté directorial n°2013049-0013 DG susvisé ;

Madame OLIVIER-THOMAS Marinette,
Directrice adjointe, chargée de la performance médicale,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées au paragraphe G de l'arrêté directorial n°2013049-0013 DG susvisé ;

Monsieur LECA Philippe, Ingénieur en chef, directeur du système d'information,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières visées aux paragraphes C, E, F et I de l'arrêté directorial n°2013049-0013 DG susvisé ;

Monsieur GRAU Marcel et Madame CAUSSE Sophie
Attachés d'administration hospitalière, chargés des affaires générales ;

à l'effet de signer tous actes correspondant à leurs fonctions et ceci uniquement pour les matières visées au paragraphe F de l'arrêté directorial n°2013049-0013 DG susvisé ;

Madame CADET Danielle,
Directrice des soins, coordonnatrice générale des soins,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières prévues aux paragraphes B, G, H et K de l'arrêté directorial n°2013049-0013 DG susvisé.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Monsieur RAISON Emmanuel,** directeur du site Saint-Louis, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°2013049-0013 DG susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du Groupe Hospitalier définie par le directeur du Groupe Hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de **Monsieur Emmanuel RAISON,** directeur chargé des ressources humaines ou de **Madame Julie LAIGRE,** adjointe au directeur chargé des ressources humaines, ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à **Monsieur David**

VAN ACKER , attaché principal d'administration et à **Madame Claire SENE**, Attachée d'administration.

En cas d'empêchement de **Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER**, directrice chargée des affaires financières, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Claire DECOUTY**, attachée d'administration et à **Madame Sylvie MARTINEZ**, attachée d'administration.

En cas d'empêchement de **Madame Sonia NEURRISSE**, directrice adjointe chargée des achats et de la logistique et des investissements et de la maintenance, chef de projet pour le Nouveau Lariboisière ou de **Madame Marie-Lore BASCOUL** adjointe au directeur chargée des achats et de la logistique et des investissements et de la maintenance ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Yann LE CORGUILLE**, ingénieur en chef, à **Monsieur Damien KOCIK**, ingénieur principal, à **Monsieur Nicolas CAPEAU**, ingénieur biomédical à **Monsieur Bernard OSADA**, ingénieur subdivisionnaire, à **Madame Fanny LASSERRE**, ingénieur subdivisionnaire, à **Madame Magali JAOUEN-PILARD**, attachée d'administration ou à **Madame Marie-Claude MANOIR**, attachée d'administration.

En cas d'empêchement de **Monsieur Philippe LECA**, directeur du système d'information, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Christophe NICOLAI**, ingénieur.

En cas d'empêchement de **Monsieur Christian NICOLAS**, directeur des affaires médicales, de la stratégie et de la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Marie-Claude BOURGOIN**, attachée d'administration et à **Mademoiselle Stéphanie GARRIGUES**, adjoint des cadres hospitaliers ainsi qu'à **Madame Flora LINARD**, chargée de mission, pour ce qui concerne le domaine de la recherche.

En cas d'empêchement de **Madame Danielle CADET**, coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Marie-Claire FONTA**, directrice des soins et à **Madame Florence KANIA**, directrice des soins.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de **Monsieur Christian NICOLAS**, directeur des sites de Lariboisière et Fernand Widal, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Laetitia FLENDER, directrice chargée des affaires financières, à **Madame Julie LAIGRE**, adjointe au directeur des ressources humaines ainsi qu'à **Madame Sonia NEURRISSE**, directrice adjointe chargée des achats et de la logistique et des investissements et de la maintenance, chef de projet pour le Nouveau Lariboisière à l'effet de signer tous les actes pour lesquels **Monsieur Christian NICOLAS** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites Lariboisière et Fernand-Widal ;

En cas d'empêchement de **Monsieur Emmanuel RAISON**, directeur du site Saint-Louis, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Laetitia FLENDER, directrice chargée des affaires financières et du contrôle de gestion, **Madame Julie LAIGRE**, adjointe au directeur des ressources humaines ainsi qu'à

Madame Sonia NEURRISSE, directrice adjointe chargée des achats et de la logistique et des investissements et de la maintenance, chef de projet pour le Nouveau Lariboisière à l'effet de signer tous les actes pour lesquels **Monsieur Emmanuel RAISON** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site de Saint-Louis.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n°2013049-0013 DG susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

Mesdames BASCOUL, FLENDER, LAIGRE, NEURRISSE, OLIVIER-THOMAS,
Messieurs RAISON, NICOLAS,
Directeurs adjoints ;
Madame CADET,
Directrices des Soins,
Mesdames BOURGOIN, CAUSSE, DECOUTY-BERNABEU, JAOUEN-PILARD,
MARTINEZ, MANOIR, SENE,
Attachées d'administration hospitalière
Messieurs GRAU, VAN ACKER,
Attachés d'administration hospitalière ;
Madame LASSERRE,
Messieurs CAPEAU, LECA, NICOLAI,
Ingénieurs ;
Madame PETIT,
Cadre de santé.

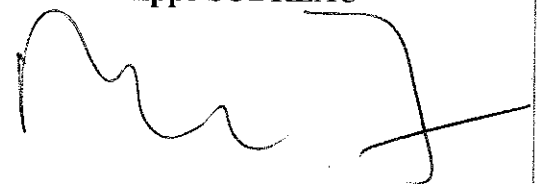
ARTICLE 7 :

L'arrêté n°2013-27-0.2.13 GH-SLS-LRB-FW portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 8 : Le directeur du Groupe Hospitalier SAINT-LOUIS, LARIBOISIÈRE - FERNAND WIDAL est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris, le 29 avril 2013

Philippe SUDREAU





PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2013119-0004

**signé par Directeur du groupe hospitalier Saint- Louis Lariboisière- Fernand Widal
le 29 Avril 2013**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature du directeur
des Hôpitaux Universitaires Saint- Louis
Lariboisière- Fernand Widal en matière de
marchés publics

Arrêté de délégation de signature n°2013 – 29.04.13-M

Le Directeur Des Hôpitaux universitaires Saint-Louis- Lariboisière- F Widal,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2011-0073 DG du 9 mai 2011 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté directeurial n°2013049-0013 DG du 18 février 2013 fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

ARRETE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

- *Madame Sonia NEURRISSE, directrice adjointe de la qualité, des achats et de la logistique, en charge du projet du nouveau Lariboisière*
- *Madame Marie-Lore BASCOUL, directrice adjointe de la directrice de la qualité, des achats et de la logistique*
- *Monsieur Christian NICOLAS, directeur de groupe adjoint par intérim et directeur des sites de Lariboisière et Fernand Widal*
- *Monsieur Emmanuel RAISON, directeur du site de Saint-Louis*

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- *Madame Magali JAOUEN-PILARD, attachée d'administration hospitalière,*
- *Madame Marie-Claude MANOIR, attachée d'administration hospitalière,*
- *Madame Hélène CARETTE, adjoint des cadres hospitaliers,*
- *Monsieur Christian BOYER, ingénieur,*
- *Monsieur Yann LE-CORGUILLE, ingénieur,*
- *Monsieur Christian CUVILLIER, Ingénieur,*
- *Monsieur Damien KOCIK, ingénieur*
- *Monsieur Laurent SIWIEC, ingénieur biomédical,*
- *Madame Fanny LASSERRE, ingénieur biomédical,*
- *Monsieur Nicolas CAPEAU, ingénieur biomédical,*
- *Monsieur Bernard OSADA, ingénieur,*
- *Monsieur Bertrand RUAUD, ingénieur,*
- *Madame Dominique LEPELTIER, adjoint des cadres hospitaliers,*
- *Madame Anne-Marie MENARD, adjoint des cadres hospitaliers,*
- *Madame Myriam LAUTRIC, adjoint des cadres hospitaliers,*
- *Monsieur Philippe LECA, ingénieur informatique.*

ARTICLE 3 : La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-E de l'arrêté de délégation de signature n°2011-0073 DG du 9 mai 2011 et conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n° 2012-18.12.12 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au «Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France, de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police ».

Fait à Paris, le 29 avril 2013
Philippe SUDREAU

